

CHAMPIONNAT NATIONAL de la S.C.C.

Champion de France de Conformité au Standard

Pour l'obtention du titre de
Champion National de Conformité au Standard
le chien devra cumuler

1 CACS de l'Exposition de Championnat de la S.C.C.

ou

1 CACS de l'Exposition Nationale d'Elevage du Club

ou

2 RCACS de Championnat (SCC ou NE)
dans un intervalle de 2 ans (du 1er janvier au 31 décembre)

ATTENTION

le délai est identique au CACS, c'est à dire que la demande d'homologation doit être envoyée dans les 2 mois maximum qui suivent l'obtention de la dernière récompense

Le délai pour l'obtention des autres critères d'homologation (CACS en Spéciale, santé, comportement, travail) est de 2 ans (la date prise en compte étant celle de l'obtention de la première RCACS de Championnat)

+

1 CACS dans une Exposition Internationale (CACIB)

1 CACS dans une Spéciale de Race
(Nationale ou Internationale)

2 RCACS de "Spéciale" = 1 CACS de "Spéciale"

+

TC1-TC2

**+
Epreuve de Travail**

Soit
130/200 pts en Classe Homologation (sans contact)
150 pts en Classe CQN (sans contact)
130 pts au Terrier Artificiel (CI Ouverte)
130 pts au Terrier Naturel
130 pts au Broussaillage

+

ADN

Test de dépistage de la **luxation de rotule**

(Maximum stade 1)

+ VDGES

Conditions

Les CACS doivent être obtenus sous trois juges différents, dont au moins un juge français

Pour toute demande d'homologation, le chien devra obligatoirement être confirmé (à l'exception des chiens résidant à l'étranger)

Pour toute homologation d'un titre de Champion, le sujet doit être identifié ADN (empreinte génétique enregistrée à la SCC)

Après l'obtention du CACS de Championnat (SCC ou NE), les autres résultats (CACS, TAN, travail) doivent être obtenus dans un délai maximum de 2 ans ; tous ceux obtenus avant sont valables pour l'homologation du titre.

La demande d'homologation du titre de Champion de France doit être présentée au club de race dans un délai de 2 mois après l'obtention de la dernière récompense.

Passé ce délai, le titulaire de la réserve de CACS ayant valeur de Championnat pourra postuler à l'homologation du titre de Champion s'il remplit les conditions stipulées.

Nota

Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'Elevage et du Championnat de France SCC dans la même année mais qu'il n'a pas de "Spéciale", le CACS de la Nationale d'Elevage aura valeur de "Spéciale".

Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'Élevage et du Championnat de France SCC dans la même année ce dernier conserve ces récompenses, mais la RCACS de la deuxième exposition peut être transformée en CACS.